

**FICHE
D'INSCRIPTION**
ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019



**Accueil Éducatif Matin et Soir (A.E.M.S.)
Accueil de Loisirs Sans Hébergement mercredi (A.L.S.H.)**

	REPRÉSENTANT LÉGAL 1 Se désigne comme payeur et destinataire des factures	REPRÉSENTANT LÉGAL 2
NOM
PRÉNOM
ADRESSE
CODE POSTAL-VILLE
TÉL. DOMICILE
TÉL. PORTABLE
E-MAIL@.....@.....
PROFESSION
NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR
TÉL. TRAVAIL

En cas de garde alternée et partage des frais, chaque parent doit remplir 1 fiche d'inscription.

Semaines paires

Semaines impaires

Les tarifs sont fonction du quotient familial.

ALSH mercredi - Tarif journée ou demi-journée

AEMS - Tarif horaire

	TOURS	HORS-TOURS	TOURS	HORS-TOURS
8h-18h30 avec repas	entre 3,50 € et 15,40 €	entre 19,60 € et 31,50 €	entre 0,88 € et 1,34 €	entre 2,79 € et 3,23 €
8h-13h sans repas 13h30-18h30 sans repas	entre 1,75 € et 7,35 €	entre 13,85 € et 19,45 €		

Pour calculer le tarif :

- Je fournis une attestation CAF récente et autorise la conservation des données me concernant.
- Je communique mon n° allocataire CAF et autorise la consultation et la conservation des données me concernant.
- Si non allocataire CAF, je transmets mon dernier avis d'imposition et la fiche quotient familial (ci-jointe).

À défaut, le tarif maximum est appliqué.

Pièces à remettre lors de l'inscription :

- ▶ Décharge de responsabilité,
- ▶ Fiche sanitaire (se munir du carnet de santé de l'enfant)

**DOSSIER À REMPLIR
ET À REMETTRE À L'OPÉRATEUR**
ASSOCIATION COURTELINE
44/48 rue Georges Courteline - 37000 TOURS
02 47 76 02 67

CACHET DE L'OPÉRATEUR

ÉTAT CIVIL DE L'ENFANT	1 ^{ER} ENFANT	2 ^E ENFANT	3 ^E ENFANT
Nom(s)			
Prénom(s)			
Date(s) de naissance			
École(s) - Septembre 2018			
Classe(s) - Septembre 2018			
Nécessité P.A.I. (allergies alimentaires, diabète, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ACCUEIL ÉDUCATIF (A.E.M.S.) avant et après la classe			
Le matin ■ 7h30 - 8h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	à partir du / /	à partir du / /	à partir du / /
Le soir ■ 16h30 - 18h30 <i>ou</i> ■ 17h30 - 18h30 (si inscription à l'étude surveillée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	à partir du / /	à partir du / /	à partir du / /

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (A.L.S.H.) dans la limite des places disponibles			
ALSH			
Mercredi avec repas de 8h à 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	à partir du / /	à partir du / /	à partir du / /
Mercredi sans repas de 8h à 13h <i>ou</i> de 13h30 à 18h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	à partir du / /	à partir du / /	à partir du / /

! Ces demandes ne sont pas prioritaires et ne pourront être prises en compte qu'à partir du 21/06 en fonction des places restant disponibles.

Avez-vous besoin d'une attestation de paiement/présence A.L.S.H. ? OUI NON
 (Pour obtenir une participation éventuelle de votre comité d'entreprise ou comme justificatif de frais de garde pour la prochaine déclaration de revenus)

J'autorise OUI NON
 la publication de l'image de mon enfant prise dans le cadre des temps périscolaires ci-dessus désignés, sur les supports suivants notamment : journaux et brochures d'information associative ou municipale, site internet de la ville de Tours, reportages télévisés ayant pour objet la communication de la Ville de Tours et des services publics, dans le monde entier et pour la durée légale des droits.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et financier 2018-2019 relatif à ces deux activités, et à le respecter.
 Il est consultable et téléchargeable sur tours.fr

Je soussigné(e), responsable légal(e) de(des) l'enfant(s) à inscrire :

- déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche, notamment **l'adresse de mon domicile**
- m'engage à signaler tout changement dans ces renseignements qui interviendrait au cours de l'année
- m'engage pour le compte de tout autre titulaire de l'autorité parentale.

TOURS, le
Signature obligatoire,